



# Assemblée générale

Soixante-quatrième session

**15<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 16 octobre 2009, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Treki ..... (Jamahiriya arabe libyenne)

*En l'absence du Président, M. Hackett (Barbade),  
Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

## Point 107 de l'ordre du jour (suite)

### Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/64/1)

**M. Kim Bonghyun** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/64/1), qui donne un aperçu général et clair de ce qui a été fait l'année dernière et présente un plan cohérent pour ce qui doit être réalisé à l'avenir. Comme le Secrétaire général l'a dit dans son rapport, « Des problèmes complexes se posent simultanément dans de multiples domaines qui sont au cœur de la mission de l'ONU » (A/64/1, par. 4).

Pour relever ces défis immenses et faire de notre monde un endroit plus sûr et plus prospère, la communauté internationale doit plus que jamais œuvrer de concert. À cet égard, ma délégation appuie vigoureusement l'idée que nous devrions nous appuyer sur un nouveau multilatéralisme qui comprend les cinq éléments essentiels mentionnés dans le rapport du Secrétaire général. Nous devons nous engager sur la voie de la coopération multilatérale en nous servant de l'ONU comme tribune et centre de rayonnement de ce nouveau multilatéralisme. Ma délégation est

entièrement résolue à travailler activement et constructivement pour promouvoir et faire renaître l'espoir et la solidarité dans le monde.

À moins de six ans de l'année butoir de 2015, il semble que la perspective de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement dans les délais soit menacée. La crise économique mondiale a eu un impact négatif sur la réalisation des OMD. On estime qu'il y aura cette année entre 73 et 103 millions de plus d'êtres humains qui souffriront d'un dénuement extrême, les femmes et les enfants pâtissant de manière disproportionnée de l'impact de la crise. La situation particulièrement difficile en Afrique subsaharienne exige davantage d'attention de notre part. Le Sommet sur les suites données à la Déclaration du Millénaire de l'année prochaine doit jouer un rôle crucial en suscitant la volonté politique et en incitant les États Membres à redoubler d'efforts pour mettre réellement à profit les cinq prochaines années.

Sur la base de son expérience en matière de développement, en tant que partenaire et donateur, la République de Corée respectera sa promesse de tripler son aide publique au développement de 2008 (APD) d'ici à 2015. Afin d'appuyer la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme en Afrique subsaharienne, nous mobilisons des ressources supplémentaires grâce à la taxe de solidarité sur les billets d'avion. Nous avons en outre l'intention d'améliorer la qualité de l'APD en devenant membre

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



en 2010 du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et nous continuerons à contribuer au renforcement du partenariat mondial afin de parvenir à une coopération pour le développement plus inclusive et efficace en accueillant le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement en 2011.

Comme le Secrétaire général l'a dit à juste titre, les changements climatiques sont le défi le plus pressant de notre époque. Lutter contre les changements climatiques est devenu une priorité indispensable et urgente pour toute l'humanité. À cet égard, ma délégation se félicite vivement du rôle moteur du Secrétaire général Ban Ki-moon en ce qui concerne l'inscription des changements climatiques en tête de l'ordre du jour et la galvanisation des efforts de la communauté internationale afin d'assurer le succès de la Conférence de Copenhague en décembre. Ma délégation se félicite également de certaines initiatives du Secrétaire général comme la convocation, le 22 septembre, du Sommet sur les changements climatiques, qui a permis de mettre en lumière la ferme volonté politique des dirigeants de conclure un accord à Copenhague. La République de Corée, qui n'est pas visée à l'annexe I, a l'intention d'annoncer son objectif en matière d'atténuation des émissions de gaz pour 2020 avant la fin de l'année. Elle a également proposé de créer un registre des mesures d'atténuation pertinentes prises au niveau national par les pays en développement au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques afin d'inviter les pays en développement à participer volontairement à l'atténuation. Nous espérons que nos efforts et propositions contribueront à des résultats positifs à Copenhague.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se heurtent à de nouveaux défis pour répondre aux demandes croissantes en matière de maintien de la paix avec des mandats de plus en plus complexes et multidimensionnels, qui vont bien au-delà de ce que le rapport Brahimi (A/55/305) envisageait il y a presque 10 ans. Ma délégation se félicite des initiatives des États Membres et du Secrétaire général pour reconfigurer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies afin de relever ces nouveaux défis. Pour ce qui est des nouvelles initiatives, ma délégation tient à souligner deux facteurs cruciaux pour assurer un plus grand succès : le renforcement des partenariats entre tous les partenaires et les parties prenantes et

l'établissement de mandats clairs, crédibles et réalisables. À cet égard, ma délégation se félicite de l'initiative du Secrétaire général « Nouvel horizon », qui met l'accent sur un partenariat nouveau pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Pour ce qui est du désarmement et de la non-prolifération nucléaire, ma délégation pense, elle aussi, qu'il y a un élan encourageant dans ce domaine, notamment en vue d'édifier un monde exempt d'armes nucléaires, comme il est stipulé dans la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité. Nous attachons un très grand prix aux efforts du Secrétaire général dans ce domaine, notamment à sa proposition en cinq points pour le désarmement nucléaire. La République de Corée est disposée à coopérer avec tous les États Membres pour tirer pleinement parti de cette occasion unique de réaliser des progrès tangibles.

Malgré les progrès importants réalisés dans ce domaine, de graves violations des droits de l'homme continuent d'être commises dans de nombreuses régions du monde. Le système des Nations Unies et les États Membres devraient se montrer encore plus résolu à travailler ensemble pour promouvoir et protéger les droits de l'homme. Comme l'indique le Secrétaire général, les difficultés économiques croissantes exacerbées par la crise économique mondiale et d'autres défis, notamment les changements climatiques, touchent encore davantage les groupes vulnérables comme les minorités, les migrants, les femmes, les enfants et les personnes handicapées. L'Organisation et ses États Membres devraient reconnaître pleinement l'importance des droits de l'homme pour trouver des réponses à ces défis mondiaux.

L'ONU a réalisé des progrès importants pour empêcher les atrocités massives ou intervenir lorsqu'elles se sont produites. Le rapport complet du Secrétaire général (A/63/677) sur la mise en œuvre de la responsabilité de protéger a constitué une base solide pour des débats honnêtes et productifs à l'Assemblée générale, qui ont mené à l'adoption par consensus de la résolution 63/308 qui a confirmé l'attachement résolu des États Membres à la responsabilité de protéger. Nous devons maintenant procéder à la mise en œuvre de cette norme sur le terrain. La République de Corée est convaincue que nos délibérations continues sur la mise en œuvre de la responsabilité de protéger créeront un cadre directif pour le système des Nations Unies, les organisations régionales et les gouvernements.

La République de Corée se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 63/311 par l'Assemblée sur la cohérence à l'échelle du système, notamment l'accord sur l'établissement d'un dispositif plus solide en ce qui concerne l'égalité des sexes, qui prendrait la forme d'une entité composite, pour assurer plus efficacement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ma délégation compte que le Secrétaire général mettra cette résolution en œuvre dans les délais prévus, notamment en ce qui concerne la présentation rapide d'une proposition d'ensemble concernant l'entité composite.

Permettez-moi de terminer en répétant que la République de Corée appuie les efforts du Secrétariat pour rendre l'ONU plus efficace, plus comptable de ses actes et plus performante sous la direction éclairée du Secrétaire général. Un meilleur monde en dépend.

**M. Pálsson** (Islande) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Secrétaire général pour son rapport concis et utile sur l'activité de l'Organisation (A/64/1).

L'année passée a été très dure pour le monde et pour l'Organisation des Nations Unies. La crise financière et économique mondiale a porté atteinte au bien-être des millions de personnes, menaçant de retarder de plusieurs années les efforts de développement de la communauté internationale. Au moment où les ressources nationales s'amenuisent, la crise met à rude épreuve notre système multilatéral, et soulève des questions sur l'efficacité de l'Organisation pour résoudre certains de ses manifestations. Toutefois, la leçon essentielle que nous devons tirer de la crise récente n'est pas que nous devrions nous replier sur nous-mêmes ou nous raccrocher à nos ressources individuelles. Au contraire, il est plus que jamais important de coopérer dans le cadre existant des institutions internationales. Comme l'a si bien exprimé le Secrétaire général, au paragraphe 4 de son rapport, « le multilatéralisme est un impératif qui, aujourd'hui, s'impose à nous comme jamais ».

La communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour éviter que la crise financière ne devienne une véritable urgence en matière de développement. Il faudra déployer des efforts extraordinaires pour éviter que la crise financière n'annule les acquis si difficilement obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'éducation primaire, de santé maternelle et de lutte contre la faim. Je profite de

cette occasion pour féliciter le Secrétaire général de l'initiative qu'il a prise dans le cadre du Système mondial d'alerte contre la vulnérabilité et l'impact.

L'un des risques liés à la crise mondiale actuelle est qu'elle pourrait saper la confiance dans le système international, y compris l'Organisation des Nations Unies, au moment où nous ne pouvons guère nous le permettre. Afin d'éviter que cela ne se produise, nous avons besoin notamment d'institutions internationales plus fortes et plus représentatives, de cadres de régulation bien conçus sur le plan mondial et de plus de surveillance et de supervision dans le domaine de la finance internationale. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour mettre sur pied le nouveau multilatéralisme prôné par le Secrétaire général dans son rapport. Nous devons également faire des progrès rapides en ce qui concerne une réforme globale de l'Organisation des Nations Unies. L'élément essentiel de ces efforts est la nécessité d'améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité et d'élargir sa composition d'urgence. Un Conseil de sécurité plus représentatif du monde dans lequel nous vivons, y compris des pays en développement, aura davantage d'influence et d'autorité.

Vu que la plupart des États Membres de l'Organisation des Nations Unies sont des petits États, il faut tenir compte de leurs intérêts en élargissant la composition du Conseil de sécurité. Promouvoir une plus grande responsabilisation et une plus grande efficacité dans les activités de l'Organisation des Nations Unies, et prendre des mesures pour rendre le système des Nations Unies plus cohérent, plus coordonné et plus attentif aux besoins, est un autre aspect important de ce processus de réforme.

Il faut aussi renforcer l'architecture dite « de parité », qui, pendant longtemps, était fragmentaire et n'était pas obligée de rendre compte à qui que ce soit. L'Islande se réjouit de la décision unanime de l'Assemblée générale de créer une nouvelle entité globale des Nations Unies chargée de la parité des sexes qui sera dirigée par un Secrétaire général adjoint et demande instamment au Secrétaire général d'appliquer cette décision aussi rapidement que possible.

Cependant, il faut plus que des améliorations structurelles pour exploiter tout le potentiel de l'Organisation des Nations Unies. Il nous faut également changer la façon dont notre Organisation réagit face aux défis mondiaux les plus graves. Les

génocides du XX<sup>e</sup> siècle ont démontré que bien souvent, la communauté internationale n'a pas su prévenir adéquatement les atrocités massives ou réagir efficacement. Maintenant qu'elle est passée à la mise en œuvre du concept de la responsabilité de protéger, l'Organisation peut prendre des mesures délibérées pour consolider la protection des droits de l'homme fondamentaux et l'état de droit. Ma délégation espère que pendant la présente session de l'Assemblée générale, des mesures constructives seront prises à cette fin.

Une crise économique de longue durée exacerbe les risques de conflit et les conséquences de l'insécurité alimentaire et d'un mauvais système de santé, de même que la détérioration des conditions de vie dans différentes régions du monde risque de compromettre le respect des droits de l'homme. Pour cette raison, l'Islande pense, comme le Secrétaire général, qu'il est impératif que dans les circonstances actuelles, l'ONU fasse un effort tout particulier pour promouvoir le respect des droits de l'homme.

Pour assurer la prospérité et la paix des générations futures, il est également essentiel de prendre des mesures pour sauvegarder l'écosystème mondial. S'il est vrai que le changement climatique est probablement le grand défi sur lequel l'histoire jugera notre génération, comme l'a déclaré le Secrétaire général, les liens entre le climat et d'autres aspects de notre écosystème, y compris l'utilisation des terres, de l'énergie et des océans, doivent également être reconnus. Aucun pays n'est à l'abri des conséquences du changement climatique, et une solution efficace à ce problème exigera la coopération active de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons unir nos efforts en vue de conclure un accord juridiquement contraignant à Copenhague. En même temps, il ne faut pas négliger l'importance d'une réorientation progressive mais radicale de la politique énergétique pour prévenir les changements climatiques à l'avenir. Les États Membres devraient notamment faire des efforts pour accroître la proportion des ressources énergétiques renouvelables utilisées pour satisfaire la demande mondiale en matière d'énergie, aidés essentiellement en cela par l'Agence internationale pour les énergies renouvelables créée cette année au mois de janvier.

À propos du changement climatique, nous devons également tenir compte de l'état des océans, qui sont essentiels pour le développement socioéconomique durable du monde. Une série de problèmes résultant

des activités humaines, y compris la pollution, une pêche trop intensive et le changement climatique, menacent la productivité de nos océans. Si nous voulons éliminer la pauvreté et la faim, réduire la mortalité infantile et lutter contre les maladies, nous devons également prévenir la dégradation des océans et faire machine arrière. Malheureusement, il n'y a pour le moment aucun effort systématique pour procéder à une évaluation continue de l'état des océans dans le monde. C'est pour cette raison qu'il y a sept ans, au Sommet de Johannesburg, les dirigeants du monde ont décidé de lancer, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, un processus régulier d'évaluation et de communication d'informations sur l'état de l'environnement marin, y compris ses aspects socioéconomiques. Maintenant que la phase de démarrage de cette initiative est achevée, l'Islande soutient le lancement de la première évaluation intégrée du processus régulier, qui doit être achevée d'ici à 2014.

Comme il est indiqué clairement dans le rapport du Secrétaire général, les tâches que nous devons accomplir ont été rarement plus exigeantes ou plus diverses qu'aujourd'hui. Cela ne devrait pas nous décourager. Au contraire, mettons à profit cette occasion que nous offre « ce multilatéralisme qui, aujourd'hui, est un impératif qui s'impose à nous comme jamais », pour une session fructueuse et productive de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Valero Briceño** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela souhaite une cordiale bienvenue au Secrétaire général Ban Ki-moon, et le remercie d'avoir présenté son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/64/1). Ce rapport s'inscrit dans le cadre de l'obligation du Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale un rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, en vertu de l'Article 98 de la Charte des Nations Unies. Le rapport du Secrétaire général est pour nous l'occasion d'aborder au cours de ce débat des questions primordiales qui sont inscrites à l'ordre du jour de la présente session.

La République bolivarienne du Venezuela partage pleinement l'avis du Secrétaire général lorsqu'il dit que nous sommes face à trois crises – une crise économique et financière, une crise alimentaire et une crise climatique – et que seul le renforcement du multilatéralisme nous permettra de relever avec succès les défis auxquels nous sommes confrontés. Cette crise

multiforme et mondiale met au jour l'épuisement du capitalisme sauvage qui s'est imposé au monde sous le couvert du néolibéralisme.

Le Venezuela se félicite du succès de la Conférence de haut niveau sur la crise économique et financière et ses incidences sur le développement et forme l'espoir qu'elle donnera lieu à un suivi fructueux. Cette réunion a revêtu une importance particulière pour les travaux de l'Assemblée générale et a montré la nécessité de réformer et de transformer l'architecture économique et financière mondiale afin de corriger les déséquilibres provoqués par le capital financier et spéculatif.

Ma délégation rappelle que, comme l'ont déclaré diverses organisations et différents membres de cet organe, l'Assemblée générale est l'organe par excellence de l'Organisation et qu'elle doit donc conserver son indépendance par rapport aux autres organes. Il faut par conséquent renverser la tendance du Conseil de sécurité à s'immiscer dans l'examen de questions qui ne relèvent pas de ses compétences et qui finissent par affaiblir le rôle central de l'Assemblée générale au sein de cette institution multilatérale.

À diverses occasions, le Venezuela a signalé la nécessité de faire avancer, plus rapidement et plus en profondeur, la réforme des Nations Unies. Nous sommes convaincus que seules la démocratisation de l'Organisation, la transparence de ses méthodes et sa responsabilisation face aux États Membres seront à même de créer un terrain fertile qui permettra à cette réforme de prospérer.

Le Venezuela se réjouit de la décision prise par l'Assemblée de poursuivre, au cours de la soixante-quatrième session, les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Ceci est essentiel pour que l'ONU retrouve sa crédibilité face au monde et cesse d'être perçue comme une institution prisonnière d'intérêts hégémoniques. L'Organisation a assurément un rôle de premier plan à jouer face aux problèmes qui affligent l'humanité tout entière. Et c'est justement en remédiant à ses carences et en respectant fidèlement la Charte des Nations Unies qu'elle parviendra à présenter aux peuples du monde un modèle de justice, d'équité et d'attachement authentique au développement, et à la paix et la sécurité internationales.

Il faut réformer sans tarder le Conseil de sécurité en élargissant sa composition, en éliminant le droit de veto et en améliorant ses méthodes de travail,

notamment en assurant la participation directe, universelle et par vote au scrutin secret de l'Assemblée générale à la sélection du Secrétaire général. Le Secrétariat doit exécuter les mandats que lui confie l'Assemblée générale et accorder la priorité aux mandats liés au développement intégral des peuples et à la lutte contre la pauvreté en vue d'instaurer un monde de justice, d'égalité et de solidarité.

Ma délégation rappelle que, comme l'ont fait observer divers États Membres, l'Assemblée générale doit rester la tribune par excellence de l'Organisation. Il faut donc éviter de laisser le Conseil de sécurité traiter de questions qui ne relèvent pas de sa compétence mais qui, au contraire, sont du ressort de l'Assemblée générale.

Ma délégation prend note des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, rappelés dans le rapport du Secrétaire général, notamment en ce qui concerne l'accroissement des investissements mondiaux dans la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme.

La crise financière du capitalisme a cependant multiplié ses effets négatifs sur le monde, en particulier sur les pays en développement. Selon tous les pronostics, les injustices et les inégalités vont s'aggraver et de nombreux pays ne seront pas en mesure d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. C'est pourquoi nous jugeons préoccupant qu'à la veille de la révision des objectifs du Millénaire pour le développement en 2010, aucune projection ni aucune mesure éventuelle n'aient été présentées en vue de la réalisation de ces objectifs.

Ma délégation a été vivement interpellée par l'inclusion dans le rapport du Secrétaire général d'un chapitre « sur la prévention du génocide et la responsabilité de protéger ». On mélange là deux sujets : génocide et responsabilité de protéger. On apprend que les conseillers spéciaux du Secrétaire général ont pour mandat de mener des travaux ayant trait à ces deux concepts, y compris évidemment celui de la responsabilité de protéger. Notre délégation craint que ne soient prises des initiatives sur lesquelles l'Assemblée générale n'est pas parvenue à quelque consensus que ce soit.

La République bolivarienne du Venezuela ne cessera de faire entendre sa voix pour que les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, notamment le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, la non-ingérence

dans les affaires intérieures, ainsi que la promotion et la protection des droits de l'homme, soient maintenus intacts.

**M. Al Habib** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général et le Secrétariat de tous les efforts qu'ils ont déployés pour établir le rapport sur l'activité de l'Organisation (A/64/1). Qu'il me soit permis de saisir la présente occasion pour faire part à l'Assemblée des vues de mon pays sur certains des points principaux de l'ordre du jour abordés dans le rapport, parmi lesquels figurent également les grands défis qui nous attendent.

En premier lieu, je dois dire que nous sommes tous dans le même bateau, au bord du même précipice, et que le multilatéralisme est le seul moyen sûr de bâtir un monde plus sûr. L'unilatéralisme est le principal adversaire d'une approche multilatérale et intégrée et nous empêchera de parvenir à une compréhension commune de ce qu'est le bien public mondial. C'est pourquoi la corrélation entre les objectifs mondiaux, régionaux et nationaux doit être établie de façon totalement impartiale et équilibrée afin de ne plus laisser de place à l'unilatéralisme et à la polarisation.

Il est par conséquent indispensable de rénover l'architecture multilatérale mondiale afin qu'elle puisse relever de façon appropriée les défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Les enseignements tirés du XX<sup>e</sup> siècle doivent nous empêcher de faire les mêmes erreurs et doivent nous guider et nous éclairer afin qu'une nouvelle architecture multilatérale mondiale puisse prospérer. Oui, l'ONU peut et devrait être le centre de ce monde nouveau à condition qu'elle puisse restructurer l'architecture mondiale pour faire en sorte que la justice l'emporte sur les préjugés et pour que les peuples du monde puissent connaître l'état de droit au lieu d'être soumis à la raison du plus fort, un monde à l'abri des menaces, de l'agression, de la discrimination, de la haine et de la pauvreté. À cette fin, l'équilibre entre les principaux organes de l'ONU doit être rétabli, le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale réaffirmé de manière à promouvoir le multilatéralisme.

On s'accorde à reconnaître que la communauté internationale doit être vigilante afin d'éviter que l'horreur des massacres et du génocide du passé ne se répète dans l'avenir. Cela ne devrait en aucun cas porter atteinte aux principes établis par la Charte de l'ONU, en particulier le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique des pays, ainsi que la non-ingérence dans leurs affaires

intérieures. Nous devons également veiller à ce que cette notion humanitaire ne soit pas utilisée abusivement pour miner les principes fondateurs du droit international découlant de la Charte, en particulier, l'interdiction de la menace ou de l'emploi de la force, conformément aux dispositions de l'Article 2.4 de la Charte.

Après tout, nous devrions nous rappeler que l'inaction de la communauté internationale face aux graves atrocités de la décennie passée n'était pas le résultat de l'absence de concepts ou de cadre normatif; elle était plutôt la conséquence de l'inaction du Conseil de sécurité – en fait, de certains États Membres – au moment où l'action s'imposait.

La République islamique d'Iran estime que la notion de la responsabilité de protéger doit faire l'objet d'un débat plus approfondi, être clairement définie et mieux précisée. Le débat de l'Assemblée sur ce point inscrit à l'ordre du jour de sa soixante-troisième session a montré que cette notion suscite encore de nombreuses questions et préoccupations qui doivent être résolues. L'Assemblée générale est l'organe compétent de l'ONU pour poursuivre le débat sur cette question et examiner les préoccupations et les questions de nombreuses délégations relatives à cette notion et à ses implications.

Il faut souligner avec insistance que le multilatéralisme et les solutions multilatérales auxquelles on est parvenu en conformité avec la Charte, constituent la seule méthode durable de résoudre les questions de désarmement et de sécurité internationale. En tête des priorités de l'ONU sont l'existence continue des armes nucléaires et leur utilisation possible ou la menace de les utiliser, qui constituent une question préoccupante et une menace à la paix à la sécurité internationales. En conséquence, le désarmement nucléaire reste une priorité de premier plan. Cependant, nous regrettons la lenteur des progrès réalisés en matière de désarmement nucléaire, de même que le manque de progrès de la part des pays dotés de l'arme nucléaire sur la voie de l'élimination complète de leur arsenal nucléaire. En fait, des réductions du déploiement et du statut opérationnel des armes nucléaires ne peuvent pas se substituer à des réductions irréversibles, vérifiables et transparentes et à l'élimination complète des armes nucléaires. Il revient maintenant à la Conférence sur le désarmement d'établir un comité ad hoc sur le désarmement nucléaire pour en faire le suivi.

La Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) devrait jouer un rôle essentiel dans l'approche équilibrée du désarmement nucléaire, de la non-prolifération des armes nucléaires et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. En attendant, nous tenons à réaffirmer que les choix et décisions de chaque pays en ce qui concerne l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire devraient être respectés. Il ne devrait pas avoir d'ingérence dans les politiques et les arrangements d'un État en vue de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, y compris ses politiques en matière de cycle du combustible.

En ce qui concerne le paragraphe 116 du rapport du Secrétaire général, nous voudrions souligner qu'à la suite de la coopération active de l'Iran et la pleine transparence dans l'application du plan de travail convenu entre l'Iran et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) au cours de l'été 2007, toutes les questions en suspens concernant l'application des garanties ont été résolues et closes. Naturellement, conformément aux modalités convenues dans le plan de travail, l'application des garanties en Iran doit être normalisée. Nous répétons que le programme nucléaire de l'Iran est et a toujours été entrepris, à des fins pacifiques et en pleine conformité avec les dispositions du TNP. En conséquence, la préoccupation mentionnée au paragraphe 116 est sans fondement.

Établir une zone dénucléarisée au Moyen-Orient est aussi une autre priorité qui ne peut être résolue du fait que le régime israélien n'adhère pas au Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et qu'il ne cesse d'investir dans la mise au point et le stockage d'armes nucléaires. Les mesures nécessaires devraient être prises dans d'autres instances internationales, notamment la Conférence d'examen du Traité de non-prolifération des armes nucléaires et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en vue d'établir immédiatement une telle zone.

Pour ce qui est des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), nous partageons les préoccupations exprimées par le Secrétaire général dans son rapport au sujet de la lenteur des progrès réalisés. Le plein impact de la crise financière et économique sur leur réalisation n'est pas encore connu. Toutefois, il paraît évident que la croissance économique négative, la diminution des ressources, la réduction des possibilités d'échanges commerciaux pour les pays en développement, la réduction possible

du flux d'aide et les tendances protectionnistes, ralentiront ou mettront en péril les progrès réalisés jusqu'ici. Nous savons par expérience que lorsque la volonté politique est appuyée par des ressources financières adéquates et des engagements, le progrès devient réalisable. Autrement, et malgré toute la bonne volonté et les vœux pieux, il se peut, malheureusement, que nous ne puissions pas respecter la date butoir de 2015 pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Les changements climatiques, défi marquant de notre génération, causent d'importants dommages à l'infrastructure socioéconomique des pays et sapent les progrès accomplis dans le développement. Si les pays en développement se sont engagés dans la mise en œuvre de la Convention et du Plan d'action de Bali, les pays développés doivent, eux, prendre des engagements concertés et ambitieux et des mesures pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les quatre grands éléments du Plan d'action, à savoir l'atténuation, l'adaptation, les finances et la technologie. C'est la condition de base pour assurer le succès de la Conférence de Copenhague.

En outre, investir dans la gestion d'une forêt durable créera 10 millions de nouveaux emplois verts, en offrant des possibilités d'emploi à long terme dans le secteur rural et en améliorant le développement durable pour les pauvres dans de nombreux pays en développement. De surcroît, un tel investissement contribuerait en même temps sensiblement à l'atténuation des changements climatiques et aux efforts d'adaptation, à la conservation de la biodiversité, ainsi qu'à la lutte contre la déforestation et la désertification.

*Le Président assume la présidence.*

Finalement, un effet régional important des changements climatiques qui pose ces dernières années un énorme défi à de nombreux pays, notamment dans ma région, sont les tempêtes de poussières et de sable, l'un des défis les plus difficiles à relever de ces dernières années. Elles causent des dommages importants à la situation socioéconomique de nombreux pays, portent atteinte à la vie normale et à la santé de la population, érodent les terres arables, et polluent les ressources en eau dans les régions arides. C'est un problème régional qui, outre la ferme détermination de tous les pays concernés, requiert une coopération et une interaction régionale et

internationale si l'on veut en venir à bout. Les arrangements post-Kyoto devront se pencher attentivement sur la question des tempêtes de poussière et de sable afin de pouvoir déterminer les principales causes du problème et les éliminer.

**M. Montoya** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je me permets de vous adresser de nouveau, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre Bureau, les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre élection à la présidence de notre Assemblée et de vous souhaiter plein succès dans votre mission importante. Vous pouvez compter sur notre coopération et notre appui pour mener à bien nos travaux.

Le rapport du Secrétaire général (A/64/1) rend compte des efforts de l'Organisation des Nations Unies pour atteindre ses objectifs. Le travail accompli par le Secrétaire général et son équipe, qui apparaît dans les résultats obtenus par l'Organisation, doit être salué par les États Membres.

Ce rapport comporte de nombreux éléments importants. Je voudrais dans un premier temps évoquer le chapitre intitulé « Répondre aux besoins des plus démunis ». En dépit des efforts considérables déployés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, nous notons avec préoccupation que, comme l'indique le rapport, le taux global de pauvreté dans le monde en développement continuera de diminuer en 2009, quoiqu'à un rythme beaucoup plus modeste, en raison de la crise économique mondiale.

Nous ne sommes pas non plus encouragés par les prévisions relatives aux effets de la crise sur la sécurité alimentaire, les progrès en matière d'enseignement primaire et secondaire, la lutte pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la mortalité infantile et les progrès en matière de santé, en particulier l'élargissement de la couverture médicale aux plus pauvres et aux plus vulnérables. La crise économique a été et continue d'être un frein à la réalisation des objectifs fixés lors du Sommet du Millénaire.

Compte tenu de la crise actuelle et de la récession économique mondiale, la communauté internationale doit multiplier ses efforts visant à appuyer collectivement ceux qui rencontrent le plus de difficultés et prendre de nouvelles mesures permettant d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, dont l'Organisation doit réaffirmer la priorité centrale.

À cet égard, nous nous félicitons de la proposition figurant au paragraphe 33 du rapport visant à ce que l'ONU réagisse aux crises de façon coordonnée par la création d'un Système mondial d'alerte vulnérabilités-impacts. Cet instrument permettra de surveiller plus étroitement les effets des crises mondiales sur les populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Les États Membres devraient appuyer la conception, la mise en place et la mise en œuvre de cette importante initiative dans l'ensemble du système des Nations Unies et dans le cadre des plans et stratégies nationaux de développement.

Le chapitre relatif à la sauvegarde des biens de l'humanité traite également de questions mondiales que l'État colombien estime tout aussi essentielles et prioritaires. Le changement climatique, la santé dans le monde, la lutte contre le terrorisme et le désarmement doivent en effet faire l'objet d'une attention particulière de la part de l'Organisation des Nations Unies. Comme l'a récemment indiqué le Président Alvaro Uribe Vélez dans l'allocution qu'il a prononcé devant l'Assemblée générale (voir A/64/PV.4), la Colombie a réalisé des progrès notables dans le développement des biocarburants sans menacer la sécurité alimentaire; la mise en place de transports en commun écologiques; la protection des ressources en eau et la préservation – au niveau mondial – de la biodiversité; et le développement d'énergies propres. Toutes ces mesures contribuent à lutter contre les changements climatiques.

La préservation de notre forêt tropicale qui s'étend sur 578 000 km<sup>2</sup> et recouvre plus de 51 % de notre territoire, constitue une autre contribution importante en la matière. Le programme « familles gardiennes des forêts » est mis en œuvre en Colombie sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies et a bénéficié d'une très bonne évaluation de la part de celle-ci. Ce programme permet à plus de 90 000 familles rurales de contribuer à l'effort collectif visant à entretenir les forêts et éviter les dégâts résultant des cultures illicites servant à la fabrication de stupéfiants.

Nous saluons et trouvons encourageantes les activités menées par l'Organisation des Nations Unies pour sensibiliser tous les États Membres à la question des changements climatiques et mobiliser leur volonté politique accompagnée de mesures concrètes afin d'y faire face. Nous espérons que la Conférence de Copenhague fera progresser considérablement les choses dans ce domaine.



En matière de santé, la Colombie met en œuvre des politiques qui ont permis d'élargir la couverture médicale, en particulier en faveur des plus vulnérables, et ont donné des résultats concrets. En mars 2009, 90 % de la population, soit plus de 40 millions de Colombiens, étaient affiliés à un système d'assurance maladie. Plus de la moitié de ces personnes bénéficient d'une aide subventionnée par l'État et destinée, entre autres, aux chômeurs, aux personnes travaillant dans le secteur informel, aux personnes vivant dans la pauvreté, aux populations autochtones et aux personnes déplacées. L'objectif principal en matière de santé est de parvenir à une couverture sociale universelle d'ici à 2010.

Par ailleurs, la Colombie a appuyé et continuera d'appuyer les diverses initiatives menées par la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme et les dangers que les crimes qui y sont associés, notamment le trafic d'armes, le blanchiment d'argent et le trafic de drogues, constituent pour la stabilité de tous les États. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies est selon nous très importante car ce plan propose des mesures concrètes pour combattre ce fléau, dans le plein respect des droits de l'homme.

Il importe également de souligner l'action menée par le Secrétariat pour institutionnaliser l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, ce qui permettrait de coordonner et rationaliser les travaux de l'ensemble du système des Nations Unies. De même, nous appelons tous les États Membres à redoubler d'efforts pour finaliser et adopter la convention générale sur le terrorisme international.

Chacun sait que mon pays a pris des mesures fermes pour lutter contre la production et le trafic de stupéfiants. Nous demandons instamment à la communauté internationale d'assumer sa part de responsabilité en se montrant moins tolérante vis-à-vis des consommateurs de drogues. Chaque gramme consommé illégalement contribue à la violence, au trafic d'armes, au meurtre, à la destruction des forêts et à la pollution de l'eau.

La Colombie s'associe à l'appel au désarmement lancé récemment par les chefs d'État, les dirigeants mondiaux et le Secrétaire général de l'ONU. La situation actuelle est propice à la réalisation de progrès en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération. Cette volonté devrait donner lieu à une action plus résolue face au commerce illicite d'armes

légères et de petit calibre. Elle devrait également favoriser une plus grande coopération dans le cadre de la lutte contre les mines antipersonnel. Dans quelques semaines se tiendra à Cartagena de Indias (Colombie), la deuxième Conférence des États parties chargée d'examiner l'application de la Convention d'Ottawa. Nous espérons que l'engagement actuel en faveur du désarmement se traduira par un plein appui et une large participation à la Conférence de Cartagena sur les mines antipersonnel.

Ma délégation tient aussi à souligner les efforts déployés par le Secrétariat et l'Organisation pour faire de l'ONU une organisation plus forte, comme il est proposé dans le rapport. Les actions visant à réorganiser le système doivent permettre à l'ONU de disposer des instruments et des ressources dont elle a besoin pour mener à bien son mandat. Les mesures prises par le Secrétaire général en ce sens, qui sont exposées dans le rapport, contribuent à améliorer l'efficacité de l'activité de l'Organisation. La cohérence de l'action des organismes des Nations Unies, les organes intergouvernementaux qui garantissent la participation de la société civile et la coopération avec les organisations régionales doivent être intégrés à ce processus.

À cela s'ajoutent les activités menées par les États Membres en vue de la revitalisation de l'Assemblée générale et de la réforme du Conseil de sécurité. Ces mesures, menées de manière harmonieuse et coordonnée, peuvent contribuer au renforcement et à la flexibilité dont l'Organisation a besoin pour assumer les responsabilités qui lui ont été confiées et relever les défis du multilatéralisme au XXI<sup>e</sup> siècle.

La communauté internationale a besoin d'un multilatéralisme qui soit toujours plus solide, authentique et plus dynamique. Dans un monde de plus en plus interconnecté et interdépendant, aucune nation ne peut seule relever les immenses défis qu'imposent les nouvelles réalités mondiales. Nous partageons un sort commun. L'ONU est indispensable pour édifier cet avenir commun et pour réaliser pleinement les espoirs et les aspirations des générations futures.

**M. Sangqu** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Puisque j'interviens pour la première fois au nom de ma délégation à la soixante-quatrième session, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, et de vous assurer de l'appui de ma délégation pour la réussite des travaux de cette session.

Ma délégation souhaite également remercier le Secrétaire général de son rapport sur l'activité de l'Organisation lors de la soixante-troisième session (A/64/1).

Le monde est aujourd'hui aux prises avec de multiples problèmes – sous-développement, pauvreté et faim, les crises alimentaire et financière mondiales et les fléaux de la guerre et du terrorisme, pour n'en citer que quelques-uns. J'ai la conviction que ce n'est que par un engagement ferme en faveur du multilatéralisme dans le cadre des Nations Unies que nous, membres de la communauté internationale, pourront affronter ces crises afin d'offrir une vie meilleure à ceux que nous représentons. Le rapport du Secrétaire général met en relief un certain nombre de ces problèmes.

L'éradication de la pauvreté et de la faim déshumanisantes doit demeurer au centre de l'action de l'ONU. L'Organisation doit continuer à travailler dur pour amener le monde à œuvrer ensemble à l'élimination totale de la pauvreté et pour mettre un terme aux souffrances des démunis et des marginalisés de la planète.

Les pays en développement ne sont pas responsables de la crise financière, pourtant ils en subissent les contrecoups, et cela est particulièrement vrai pour l'Afrique. L'Afrique du Sud fait siennes les préoccupations du Secrétaire général au sujet des graves conséquences qu'a la crise financière et économique actuelle sur les pauvres et les plus vulnérables, notamment en Afrique. Il est vrai que la crise a eu de graves répercussions sur le taux de croissance de l'Afrique et, par là même, ses capacités de réduire la pauvreté et de réaliser les objectifs de développement internationalement convenus, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Le rapport établit à juste titre que l'Afrique a réellement connu d'impressionnants taux de croissance au cours des 10 dernières années, ce qui a permis au continent d'avancer progressivement vers la réalisation d'un développement durable, lequel a en retour contribué à la paix, la sécurité et la stabilité que nous voyons sur le continent. Toutefois, une confluence de crises, telles que les crises alimentaire et financière mondiales, a eu un impact sévère sur l'Afrique et peut probablement inverser ces développements positifs. Ces crises ont contribué à une augmentation substantielle du chômage et à un ralentissement des échanges commerciaux, qui a provoqué une baisse des

recettes à l'exportation, et qui finira par aggraver les conditions de vie des Africains.

L'ONU doit donc jouer un rôle important dans le règlement de la crise économique mondiale. À cet égard, nous pensons comme le Secrétaire général que la communauté internationale est tenue de donner forme aux engagements renouvelés qu'elle a pris lors de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur les besoins de l'Afrique en matière de développement, tenue en septembre.

De même, le changement climatique a sur l'Afrique un impact dévastateur et entravera sérieusement le développement et les efforts d'élimination de la pauvreté. À Copenhague, nous devons parvenir à un accord général contraignant, inclusif, juste et efficace sur cette question cruciale. L'accord en question doit clairement stipuler que le règlement du problème du changement climatique ne peut être séparé du combat pour l'élimination de la pauvreté. Les pays développés portent la responsabilité majeure du changement climatique et de ses conséquences. Notre objectif devrait être de réduire sensiblement les émissions dans le monde sans entraver le développement des pays du Sud.

Nous avons pris note avec inquiétude de l'impact qu'a eu la récession mondiale sur les femmes et les enfants en particulier. Le Secrétaire général a donné une évaluation bien sombre de la mise en œuvre des OMD dans le domaine de la mortalité maternelle et infantile, et nous pensons comme lui que ces domaines requièrent d'urgence l'attention de la communauté internationale afin de stopper et d'inverser l'aggravation de la situation.

Nous sommes satisfaits que l'ONU se soit employée à appuyer les programmes de développement de l'Afrique. Cependant, cette action doit se poursuivre jusqu'au bout. Notre délégation est d'avis que nous devons renforcer encore plus la coopération entre les Nations Unies, l'Afrique, et les nombreuses autres organisations présentes en Afrique, telle que la Communauté de développement de l'Afrique australe. Nous travaillerons donc sérieusement avec les autres États Membres de l'ONU pour que la participation de l'Union africaine à l'ONU contribue au renforcement de cette coopération.

La coopération entre l'ONU et l'Union africaine est d'autant plus importante pour les questions de paix et de sécurité. Nous sommes heureux que le Secrétaire général ait soulevé dans son rapport que les liens

stratégiques entre les deux organisations sont de plus en plus étroits. L'Afrique du Sud continuera au cours de la présente session, tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité, à œuvrer au renforcement de ces liens. Nous attendons donc avec intérêt de prendre connaissance de l'audacieux rapport du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix menées par l'Union africaine, y compris l'usage qui est fait des contributions obligatoires.

Nous pensons, comme les orateurs qui nous ont précédés, qu'il est essentiel que nous avançons dans la réforme de l'Organisation, notamment du Conseil de sécurité. L'Afrique du Sud continuera à participer aux négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité pour veiller à ce que l'injustice historique faite à l'Afrique soit corrigée et que le Conseil soit élargi dans ses deux catégories de membres. Il est important aussi que les méthodes de travail du Conseil soient améliorées.

S'agissant du désarmement et de la non-prolifération, l'Afrique du Sud demeure attachée aux objectifs du désarmement, de la non-prolifération et du contrôle des armements, notamment le commerce illicite des armes de petit calibre, et continuera activement durant la présente session à faire reconnaître l'importance de l'approche multilatérale. Nous nous félicitons que certains États nucléaires aient fait part de leur intention de réduire leurs arsenaux nucléaires. Nous devrions profiter de cette nouvelle dynamique et saisir l'occasion qu'offre la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 pour réaffirmer notre attachement à la pleine mise en œuvre des obligations qu'impose le Traité.

Enfin, je souhaiterais réitérer que ma délégation est déterminée à mettre en œuvre totalement et effectivement les résultats de la Conférence d'examen de Durban et de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Dans le cadre de nos efforts résolus pour débarrasser le monde du fléau du racisme, nous continuerons à prôner les valeurs dont se prévaut notre continent. C'est dans cet esprit que ma délégation présentera à l'Assemblée générale un projet de résolution demandant que le 18 juillet soit proclamé Journée internationale Nelson Mandela.

Nous soumettrons également un projet de résolution dans les jours qui viennent sur la Coupe du monde de 2010 de la Fédération internationale de

football association, que notre pays est fier d'accueillir au nom de l'Afrique. Le projet de résolution célèbre le fait que ce prestigieux événement sportif se tiendra pour la première fois sur notre continent, l'Afrique, et reconnaît le vaste potentiel du football pour la promotion de la paix et du développement. Ma délégation demande humblement à l'Assemblée d'appuyer ces deux résolutions.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'État observateur du Saint-Siège.

**M. Swanepoel** (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Je fais la déclaration suivante au nom de l'Observateur permanent du Saint-Siège, M<sup>gr</sup> Celestino Migliore.

Ma délégation souhaite remercier le Secrétaire général de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/64/1) et du message clair adressé aux États Membres pour que soit renouvelés l'espoir et la solidarité afin que la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale constitue l'amorce d'un nouveau départ pour l'Organisation.

L'année passée, la communauté mondiale est devenue plus consciente de la fragilité de la prospérité et de la croissance. Le monde a été frappé par une crise économique qui a conduit un nombre sans précédent de personnes à perdre leur emploi, leur sécurité et leur capacité de procurer les produits de base à leurs familles. Cette crise a soulevé un certain nombre de questions sur les causes et les conséquences de ce ralentissement et davantage encore sur ce que l'avenir nous réserve. De sorte que, au moment où nous entamons cette soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, un an après l'aggravation de la crise financière, nous sommes animés par une détermination nouvelle à tirer des leçons de nos erreurs et à renouveler notre engagement à coopérer.

Notre volonté renouvelée de résoudre les problèmes du monde doit se manifester particulièrement dans nos efforts pour alléger le fardeau qui pèse, faute de ressources économiques, sur de nombreuses personnes dans le monde. Ma délégation a souligné à plusieurs reprises la nécessité d'une plus grande solidarité mondiale afin d'aborder les implications morales auxquelles le monde doit actuellement faire face et d'accorder une priorité accrue aux pauvres. Nous nous réjouissons que le Secrétaire général reconnaisse les fondements moraux qui justifient la nécessité d'accorder la priorité aux plus vulnérables.

Ma délégation souligne que l'ONU et les pays développés doivent unir d'urgence leurs efforts afin d'offrir leur aide aux nombreuses nations qui sont incapables de répondre à la crise financière et qui continuent d'être aux prises avec des difficultés en matière de sécurité et de développement. Pour certains de ces pays qui sont en retard par rapport au reste du monde, la situation économique à la dérive n'a pas été créée par la crise financière actuelle, mais a été plutôt exacerbée par elle. L'aide au développement ne sera effective que si les gouvernements locaux et la société civile affrontent la situation avec l'élan né du sens des responsabilités nécessaires pour résoudre les problèmes de mauvais fonctionnement politique, administratif et social chronique.

Ma délégation salue l'appel du Secrétaire général à un engagement accru dans le domaine de la consolidation et du maintien de la paix, car ce sont les pierres angulaires vitales sur lesquelles repose la création de l'ONU. Tout cela ne sera possible que s'il y a une volonté renouvelée d'exercer une souveraineté responsable tant au niveau national qu'international.

La prochaine Conférence de Copenhague sur les changements climatiques sera le test de la capacité de la communauté internationale de travailler ensemble sur un problème qui a des conséquences mondiales et locales. Au cœur du débat sur les changements climatiques se situe la nécessité morale et éthique que les individus, les sociétés et les États reconnaissent leur responsabilité d'utiliser les ressources mondiales de manière durable. Cette responsabilité comporte le devoir pour tous les États et les sociétés internationales qui ont utilisé de manière abusive les ressources mondiales d'assumer une part équitable du fardeau pour résoudre le problème.

Étant donné qu'on s'est mis d'accord pour œuvrer à l'élaboration d'un instrument contraignant en matière d'importation, d'exportation et de transfert d'armes classiques, ainsi qu'en ce qui concerne la Convention sur les armes à sous-munitions et que les principales puissances nucléaires sont récemment parvenues à un consensus sur la réduction de leurs arsenaux nucléaires, certains États se sont montrés de plus en plus désireux de résoudre cette question fondamentale. Toutefois, la prolifération continue des armes nucléaires et le désir de certains États de continuer d'investir d'importantes sommes d'argent dans l'armement, donnent à penser qu'il faut faire davantage d'efforts pour pouvoir réellement progresser

dans le contrôle et le désarmement unilatéral de ces instruments de destruction.

Nos efforts pour renouveler l'œuvre de l'ONU resteront vains si les organisations internationales et les États se montrent incapables de tenir compte des voix de la société civile dans tous les aspects du travail de l'Organisation. Les partenaires de la société civile sont des acteurs importants en matière de secours humanitaire, de promotion de l'état de droit et de dénonciation des violations grossières des droits de l'homme.

À cette fin, les organisations confessionnelles jouent un rôle vital en faisant connaître les besoins des communautés, en prodiguant des soins et en favorisant la solidarité aux niveaux local et international pour satisfaire les besoins des populations partout dans le monde. Ma délégation se félicite que le Secrétaire général ait reconnu le rôle critique des acteurs de la société civile, et nous espérons pouvoir œuvrer avec les délégations pour amener davantage d'organisations de la société civile à fournir aux nécessiteux des services de soins de sauvegarde de la vie.

La corruption répandue, les pandémies, la mortalité maternelle persistante dans certaines régions du monde, les crises économiques, le terrorisme, la sécurité alimentaire, les changements climatiques et la migration démontrent que sur une terre qui se mondialise de plus en plus, les solutions nationales ne sont qu'une partie de la formule pour contribuer à la paix et à la justice. Ces problèmes mondiaux demandant une réponse internationale, il est impératif que l'ONU et les autres organisations internationales procèdent à un examen interne et externe afin d'élaborer les réformes nécessaires pour répondre aux défis de notre monde interdépendant.

En saluant la direction avisée du Secrétaire général, ma délégation espère pouvoir travailler avec vous, Monsieur le Président et avec les États Membres, au cours de l'année à venir, en vue d'aider à créer une Organisation guidée par le devoir, la moralité et la solidarité avec les nécessiteux.

**Le Président** (*parle en anglais*): Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation publié sous la cote A/64/1?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 107 de l'ordre du jour.

## Point 114 de l'ordre du jour

### Suivi des textes issus du Sommet du Millénaire

#### Projet de résolution (A/64/L.1)

**Le Président** (*parle en arabe*) : Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/64/L.1. Nous adopterons le projet de résolution sans le mettre aux voix par consensus.

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Botnaru** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Dans le cadre du projet de résolution A/64/L.1, intitulé « Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud », je voudrais consigner au compte rendu l'état suivant du Secrétaire général sur les incidences financières, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Aux termes du paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait ce qui suit :

« La Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud :

« a) Aura lieu à Nairobi du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2009;

« b) Se tiendra au plus haut niveau possible;

« c) Aura pour thème principal "la promotion de la coopération Sud-Sud au service du développement";

« d) Consistera en des séances plénières et des tables rondes interactives et multipartites sur les thèmes subsidiaires suivants :

« i) Le renforcement du rôle du système des Nations Unies dans l'appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire;

« ii) La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire au service du développement : complémentarités, spécificités, difficultés et possibilités;

« e) Adoptera un document final arrêté au niveau intergouvernemental;

« f) Donnera lieu à des documents de synthèse établis par le Président »

aux termes du paragraphe 12 du dispositif elle déciderait « de reporter la seizième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, qui devait se tenir du 2 au 5 juin 2009, à une date pouvant convenir, en janvier 2010 ».

La Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud a déjà été inscrite au calendrier des réunions pour 2009, étant entendu que la Conférence aurait lieu à New York, conformément au principe selon lequel les organes de l'ONU doivent se réunir à leurs sièges respectifs, figurant dans la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, au plus tard durant le premier semestre 2009, conformément à la résolution 62/209 de l'Assemblée générale du 19 décembre 2007. Si la Conférence avait eu lieu au siège de l'organe, c'est-à-dire à New York, durant le premier semestre 2009, comme il était décidé dans la résolution 62/209 de l'Assemblée générale, les services de conférence requis auraient été fournis dans le cadre des ressources existantes du service des conférences, sans incidences sur le budget du programme.

Ces modalités convenues lors de l'établissement du calendrier des réunions pour 2009 ne sont plus valables puisque le lieu de réunion n'est plus New York mais Nairobi, du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2009.

Conformément au paragraphe 5 de la résolution 40/243, les organes de l'Organisation des Nations Unies peuvent tenir des sessions ailleurs qu'à leur siège lorsqu'un gouvernement, en invitant l'un d'entre eux à tenir une session sur son territoire, accepte de prendre à sa charge, après consultation avec le Secrétaire général quant à leur nature et à leur montant probable, les dépenses supplémentaires effectives qui en résultent directement ou indirectement. L'offre du Gouvernement kényan d'accueillir la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud l'engage donc à rembourser à l'ONU les dépenses supplémentaires effectives qui résultent directement ou indirectement du changement de lieu de la Conférence, de New York à Nairobi.

Par conséquent, les incidences du changement de lieu sur le budget-programme énoncées dans cette déclaration orale comprennent uniquement les coûts directs probables liées à la fourniture du même niveau de services de conférence que si la Conférence se tenait à New York – coûts que j'appellerai dorénavant les « coûts de New York » – alors que le Gouvernement

kényan devra prendre à sa charge toute différence entre les coûts de New York et les dépenses effectives encourues par l'ONU afin de fournir les services de conférence nécessaires et les autres services d'appui connexes qui comprennent, entre autres, les services de protocole, les services de son, de sûreté et de sécurité, et les services de diffusion sur internet.

On estime qu'il sera nécessaire de fournir des services de conférence pour 13 séances de la Conférence, ainsi qu'une interprétation dans les six langues officielles, et les services de la documentation devront fournir 76 pages de documentation dans les six langues officielles. Les coûts afférant à ces services à New York sont estimés à 333 000 dollars, dont 163 600 dollars pour les services de conférence et 169 400 dollars pour les services de la documentation. Étant donné que la Conférence a déjà été inscrite au calendrier des réunions de 2009, ces coûts pourraient être couverts à New York par les crédits ouverts au titre du chapitre 2, Affaires de l'Assemblée générale et affaires du Conseil économique et social et gestion des conférences de l'exercice biennal 2008-2009.

En ce qui concerne le report à un jour qui reste à déterminer en 2010 de la seizième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud initialement prévue du 2 au 5 juin 2009, il est établi qu'il ne sera pas nécessaire de mobiliser des ressources supplémentaires, étant entendu que la date précise des séances de la seizième session du Comité de haut niveau sera choisie en consultation avec le Secrétariat.

Pour résumer, si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution, il n'y aura pas d'incidences sur le budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009, à la condition que le Gouvernement kényan prenne à sa charge les dépenses supplémentaires effectives qui en résultent directement ou indirectement, conformément à la résolution 40/243.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/64/L.1, intitulé « Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud ». Je voudrais annoncer que, depuis que le projet de résolution a été présenté, les pays suivants ont été ajoutés à la liste de ses auteurs : Kenya, Mexique, Sainte-Lucie, Suriname et Thaïlande.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/64/L.1?

*Le projet de résolution A/64/L.1 est adopté (résolution 64/1).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent prendre la parole pour expliquer leur position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

**M. Mohammed** (Soudan) (*parle en anglais*) : À la suite de l'adoption de la résolution 64/1, j'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des États du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous attachons beaucoup de prix à la coopération Sud-Sud et attendons avec intérêt le succès de la Conférence qui doit avoir lieu à Nairobi du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2009. Je saisis cette occasion pour remercier, au nom du Groupe, le gouvernement kényan de son offre généreuse d'accueillir la Conférence. Le Groupe souhaite également remercier notre cher ami et collègue, S. E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Président du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud et Représentant permanent de l'État du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Raymond Landveld (Suriname), facilitateur, M. Noredine Benfreha (Algérie), coordonnateur du Groupe des 77, et toutes les délégations de leur appui et de leur engagement dans cet important processus.

Je voudrais insister sur les bases théoriques et les principes du Groupe des 77 pour la coopération Sud-Sud établis par le Consensus de Yamoussoukro et réaffirmés lors de la récente trente-troisième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 qui s'est tenue ici, à New York, le 25 septembre 2009.

La coopération Sud-Sud est une entreprise commune aux peuples et aux pays du Sud et doit se comprendre comme étant l'expression de la solidarité Sud-Sud ainsi que comme constituant une stratégie en vue de l'indépendance économique et de l'autonomie du Sud, fondée sur des objectifs communs et sur la solidarité. La coopération Sud-Sud et ses priorités doivent être décidées par les pays du Sud.

Nous maintenons également que la coopération Sud-Sud ne remplace pas la coopération Nord-Sud. L'intensification de la coopération Sud-Sud ne doit pas être une mesure visant à surmonter les difficultés dues au fait que les pays développés se soucient moins d'aider les pays en développement. En outre, la coopération entre les pays du Sud ne doit pas être analysée ni évaluée à l'aune des relations Nord-Sud.

Par ailleurs, nous restons d'avis que l'aide financière d'un pays en développement à un autre pays du Sud ne doit pas être conçue comme étant une aide publique au développement fournie par ces pays à d'autres pays du Sud. Il s'agit là d'une simple expression de solidarité et d'une coopération découlant d'expériences communes et d'une fraternité partagée. La coopération Sud-Sud est un programme de développement fondé sur des principes, des conditions et des objectifs qui découlent de l'histoire et du contexte politique des pays en développement ainsi que de leurs besoins et de leurs attentes.

La coopération Sud-Sud mérite une place distincte et une action autonome.

La coopération Sud-Sud respecte la souveraineté nationale dans le cadre de la responsabilité partagée, et elle œuvre au renforcement du multilatéralisme dans le cadre de la promotion d'une approche concrète des enjeux du développement.

La coopération Sud-Sud encourage également l'échange de pratiques optimales et d'appui entre les pays en développement qui cherchent à réaliser leurs grands objectifs de développement, et pas uniquement dans les domaines économiques et techniques traditionnels. La coopération Sud-Sud est fondée sur l'autonomie collective des pays en développement. Les modalités et les mécanismes de promotion de la coopération Sud-Sud sont fondés sur la coopération et l'intégration bilatérales, sous-régionales, régionales et interrégionales, ainsi que sur la coopération multilatérale.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer notre attachement et notre appui à ce processus. Nous continuerons à œuvrer pour que la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud soit couronnée de succès et à participer à un dialogue constructif avec tous nos partenaires.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Qatar, qui va prendre la parole en sa qualité de Président du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud.

**M. Al-Nasser** (Qatar), Président du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud (*parle en arabe*) : Je suis très heureux que l'Assemblée générale ait adopté la résolution 64/1 sur la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud qui doit avoir lieu au plus haut niveau à Nairobi, la capitale du Kenya, du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2009. La résolution définit le

déroulement de la Conférence, ses objectifs, ses méthodes et ses modalités d'organisation. Je suis fort reconnaissant au Gouvernement kényan de son offre généreuse d'accueillir la Conférence à Nairobi. Je suis certain qu'elle sera à la hauteur des attentes des États Membres.

Je suis aussi certain que la Conférence sera l'une des étapes les plus importantes dans la promotion et le renforcement de la coopération Sud-Sud. La coopération Sud-Sud est un élément de la coopération triangulaire qui comprend également la coopération entre les pays du Nord et du Sud aux niveaux économique, financier et technique. Ces liens étroits de coopération ne peuvent pas être brisés car ses composantes sont interdépendantes et complémentaires.

L'adoption de la résolution était l'aboutissement des efforts que j'ai déployés sans relâche en ma qualité de Président du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud. J'ai été appuyé dans mon action par le Président de l'Assemblée générale qui va maintenant lancer les négociations sur le projet de document final de la Conférence. Je suis reconnaissant aux États Membres de leur désir sincère de voir cette Conférence se réunir au plus tard à la fin de cette année afin qu'elle puisse coïncider avec le trentième anniversaire du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement.

Je suis également reconnaissant à la délégation mexicaine qui a appuyé l'une des options présentées pendant notre réunion en août dernier et l'a prise comme base de travail pour permettre aux États Membres de parvenir à un consensus sur une formule concernant les critères qui sont importants pour tous, au Nord comme au Sud. Cela s'est fait dans le cadre d'une série de conférences, de décisions et de documents finals relatifs à la promotion de la coopération entre pays en développement, comprenant la Déclaration de Doha sur le financement du développement, le Programme d'action de La Havane qui a été adopté lors du Sommet du Sud, le Cadre de Marrakech pour la mise en œuvre de la coopération Sud-Sud et le Plan d'action de Doha qui a été adopté lors du deuxième Sommet du Sud.

Comme les membres le savent, la Conférence a pour but d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre de la coopération Sud-Sud, de réaffirmer les objectifs et les engagements pris pour renforcer cette coopération,

d'échanger des informations sur les pratiques optimales et les enseignements tirés et d'identifier les obstacles, les contraintes, ainsi que les mesures et les initiatives nécessaires pour les surmonter, y compris des mesures importantes pour mettre en œuvre les recommandations et les obligations découlant des conférences précédentes, et pour faire face à de nouveaux défis et à de nouveaux problèmes. La Conférence a également pour but de permettre aux dirigeants de tirer profit de la dynamique de la coopération Sud-Sud, qui peut permettre de renforcer leurs stratégies de développement pour réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

Comme il ressort clairement du texte de la résolution, il est proposé que la Conférence ait pour thème principal la promotion de la coopération Sud-Sud au service du développement. La Conférence consistera en des séances plénières et des tables rondes sur les thèmes subsidiaires suivants : le renforcement du rôle du système des Nations Unies dans l'appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, au service du développement. La Conférence adoptera un document final arrêté au niveau intergouvernemental.

Je tiens à remercier sincèrement le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud des efforts qu'il a faits pour fournir l'appui fonctionnel et technique nécessaire aux préparatifs de la Conférence, comme la résolution le demande.

Afin de garantir le succès de la Conférence, je demande aux États Membres, à l'ONU, à ses institutions spécialisées et ses programmes, aux organisations internationales, aux commissions régionales, aux institutions financières internationales, aux organisations de la société civile et aux représentants du secteur privé de contribuer aux préparatifs et de mettre en place les conditions nécessaires pour en assurer la réussite. Je leur demande également d'y participer, conformément aux règles et procédures de l'Assemblée générale.

Je demande également aux États Membres de fournir une assistance financière aux pays en développement et aux pays les moins avancés par le biais du Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, afin de leur permettre de participer à la Conférence. Je tiens également à saisir cette occasion

pour encourager les États Membres à verser des contributions volontaires pour aider le Gouvernement kényan à bien préparer la Conférence, compte tenu en particulier de la difficile situation économique et financière mondiale actuelle.

J'espère également que cette Conférence débouchera sur une déclaration et un plan d'action des gouvernements pour renforcer la coopération Sud-Sud à l'avenir et pour faire en sorte qu'elle soit essentielle dans l'assistance apportée aux pays du Sud pour qu'ils parviennent à une croissance économique soutenue et luttent contre les fléaux du chômage, de la pauvreté et d'autres problèmes liés au développement qui touchent les intérêts de la communauté internationale dans son ensemble.

**M<sup>me</sup> Masot Planas** (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine souhaite remercier le Gouvernement kényan de son hospitalité, le Gouvernement qatarien qui assure la présidence du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud de ses efforts et le Suriname de son action en tant que facilitateur de ce processus.

La délégation cubaine s'est associée au consensus sur la résolution 64/1 adoptée aujourd'hui, par laquelle l'Assemblée décide d'organiser la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. C'est la preuve de l'importance que nous accordons à cette Conférence.

Tous connaissent la position de Cuba lors de ces négociations qui se sont révélées inutilement difficiles. L'objectif principal du Groupe des 77 et Chine était de présenter un projet de résolution de procédure, laissant de côté les questions de fond qui pourraient être examinées lors des négociations sur le document final de la Conférence. C'est pour cette raison que nous tenons à présenter notre point de vue sur la mention dans le texte de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, mention qui a pour but d'établir un lien entre ce que l'on appelle les principes d'efficacité de l'aide et la coopération Sud-Sud, idée défendue par les pays développés au cours de ce processus.

La coopération Sud-Sud représente une avancée pour les modèles économiques et politiques des pays en développement, comme en témoigne leur capacité de déployer des efforts en faveur du développement en mobilisant les ressources existant dans le Sud. La coopération Sud-Sud offre à nos pays, caractérisés par la diversité de leurs structures économiques, sociales,



culturelles, géographiques et de leurs ressources naturelles, une possibilité de complémentarité économique et un moyen de promouvoir l'échange d'idées, d'expériences, de compétences, de progrès technologiques, de capacités et de résultats pratiques sans conditions ni ingérence dans les affaires intérieures des autres États, sur la base des principes de solidarité et de respect mutuel.

Comme l'indiquent de nombreuses résolutions de l'ONU, la coopération Sud-Sud ne se substitue pas à la coopération Nord-Sud, mais la complète. Nous aimerions savoir pourquoi, s'ils souhaitent vraiment aider les pays du Sud à atteindre leurs objectifs de développement durable, les pays du Nord n'honorent pas l'engagement qu'ils ont pris de consacrer 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement. Pourquoi tente-t-on de détourner l'attention vers les « principes » visant à assurer l'utilisation « efficace » de l'aide? Tout cela fait partie du discours éculé des donateurs qui cherchent à imposer leurs conditions et à s'ingérer dans des décisions qui n'appartiennent qu'aux pays du Sud. Cuba rejette la tentative pour utiliser ces « principes » comme fondement de la coopération Sud-Sud établi par nos pays de manière solidaire et respectueuse.

Cuba ne juge pas nécessaire de mentionner expressément la Déclaration de Doha sur le financement du développement dans une résolution de procédure. De même, nous rejeterons toute tentative pour affaiblir le document final de la Conférence avec des éléments qui n'ont aucun lien avec les principes relatifs à la coopération Sud-Sud.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'attachement sans équivoque de la délégation cubaine à la tenue de la Conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. Comme les autres pays du Sud, qui participent à cette coopération, Cuba a beaucoup à apporter à la Conférence compte tenu de son expérience et de ses initiatives dans les domaines économique, social, technique et culturel. Nous espérons que la Conférence contribuera à consolider les accords intra- et interrégionaux de coopération et constituera un pas en avant vers la réalisation de nos objectifs, à savoir éradiquer la faim, éliminer la pauvreté, garantir à tous les citoyens l'accès aux droits fondamentaux que sont l'éducation et la santé, et réduire le fossé entre les pays du Nord et du Sud.

**M<sup>me</sup> Loza** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le

représentant du Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Nous remercions les délégations kényane, qatarienne, surinamaïse et algérienne de leurs efforts.

La résolution 64/1 intitulée « Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud » résulte de longues consultations et négociations en vue d'un consensus. Ma délégation tient toutefois à expliquer sa position vis-à-vis de différents points figurant dans le texte que nous venons d'adopter et son interprétation de ces points.

Le Nicaragua n'accepte pas et n'acceptera jamais la moindre condition à la coopération Sud-Sud. Il n'acceptera pas non plus que soient imposées des lignes directrices qui ne sont pas conformes aux principes directeurs de la coopération Sud-Sud. En conséquence, si ma délégation a accepté de se joindre au consensus sur la référence à la Déclaration sur le financement du développement, c'est uniquement en raison du lien avec la coopération triangulaire mentionnée dans la résolution. Notre acceptation de cette référence ne s'applique pas à d'autres points abordés dans le texte.

Nous estimons que la notion d'efficacité de l'aide et les principes sur lesquels elle repose n'est pas applicable à la coopération Sud-Sud, qui a ses propres principes directeurs et que les tentatives des pays développés pour inscrire cette coopération dans ce cadre visent encore une fois à leur permettre d'échapper à leurs responsabilités en matière d'aide publique au développement et à imposer des conditions à la coopération fondée sur la solidarité entre les pays du Sud.

Il est insultant de voir comment les pays développés – surtout tous ceux qui ne consacrent pas 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement – tentent d'imposer des règles qui portent atteinte au fondement même de la coopération Sud-Sud. Nous ne le permettrons pas.

Aujourd'hui plus que jamais, le peuple nicaraguayen jouit, entre autres choses, de soins de santé et de l'enseignement gratuits. Nos garçons et nos filles ont accès à un programme de nutrition scolaire considéré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) comme l'un des quatre meilleurs du monde. Cela est possible grâce à la coopération Sud-Sud, à l'aide désintéressée et sans conditions des pays du Sud.

Le Nicaragua réaffirme donc les principes de la coopération Sud-Sud – notamment la solidarité, la complémentarité, l'équité de traitement, l'égalité souveraine des États, l'autodétermination des peuples et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Tous ces principes sont énoncés dans les divers documents du Groupe des 77 et de la Chine relatifs à la coopération Sud-Sud, notamment le Plan d'action de Buenos Aires et le Plan d'action de La Havane.

Nous soulignons de même le caractère strictement complémentaire de la coopération Sud-Sud par rapport à la coopération Nord-Sud. Lorsque l'idée d'une conférence internationale sur la coopération Sud-Sud est apparue, l'objectif pour l'ONU était de trouver une manière d'aider les pays en développement par des actions et des mesures concertées à consolider et améliorer leur coopération. Nous espérons que cet objectif se concrétisera dans un document final orienté vers l'action et fondé sur les principes directeurs de la coopération Sud-Sud afin que les pays en développement puissent renforcer leurs échanges et atteindre leurs objectifs nationaux de développement.

**M. Bachmann** (Suisse) (*parle en anglais*) : Après le long processus de négociation sur les modalités, la Suisse exprime sa reconnaissance à toutes les délégations qui y ont participé, au Président du Comité de haut niveau chargé d'examiner la coopération Sud-Sud et au facilitateur de la République du Suriname pour leurs efforts infatigables.

La coopération Sud-sud, qui complète la coopération Nord-Sud, a pris une énorme importance ces dernières années, et nous pensons donc qu'il est temps que l'Assemblée générale examine constructivement ce qui a été réalisé jusqu'ici, les enseignements tirés et les recommandations qui peuvent être faites en vue d'une action future.

Nous pensons que la coopération Sud-Sud et la coopération Nord-Sud peuvent se compléter, notamment par le biais d'une coopération triangulaire, et nous espérons que des synergies peuvent être développées entre ces continents. Pour ce faire, il importe de préciser les complémentarités et les éléments communs entre la coopération Sud-Sud et Nord-Sud. Si les donateurs traditionnels doivent mettre l'accent sur la coopération Sud-Sud, il est essentiel que nous comprenions son fonctionnement, l'impact qu'elle peut avoir sur les capacités nationales et ses mécanismes de responsabilisation.

Étant donné qu'il ne reste que peu de temps avant le début de la Conférence, nous espérons que ses préparatifs seront efficaces. La présentation d'un programme de travail serait particulièrement bienvenue pour nous permettre d'harmoniser les ordres du jour avec d'autres processus.

Je voudrais enfin remercier une fois encore le Gouvernement kényan d'avoir accepté d'accueillir cette Conférence importante et d'avoir fait preuve de patience pendant ce processus. Trente ans après Buenos Aires, la coopération Sud-Sud mérite une conférence internationale qui soit couronnée de succès pour célébrer ses réalisations et contribuer à une coopération Sud-Sud effective et mieux intégrée.

**M. Muita** (Kenya) (*parle en anglais*) : Je profite de cette occasion pour vous remercier Monsieur le Président, ainsi que votre prédécesseur, M. Miguel d'Escoto Brockmann, des efforts dynamiques que vous avez consentis pour que la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud se tienne comme prévu dans les résolutions 62/209 et 63/233. Je tiens également à remercier S. E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Représentant permanent de l'État du Qatar, en sa qualité de Président du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, pour son enthousiasme et les efforts qu'il a déployés sans relâche à cet égard.

Le Gouvernement kényan se félicite de l'adoption de la résolution 64/1 et est convaincu que la coopération Sud-Sud est un mécanisme viable pour promouvoir le développement des pays du Sud, notamment par l'échange de données d'expérience, la promotion du commerce, le transfert de technologies appropriées et abordables, et les investissements. Nous soulignons le rôle complémentaire de la coopération Sud-Sud et de la coopération traditionnelle Nord-Sud. On ne saurait trop souligner le rôle important joué par les partenaires de développement dans la promotion de la coopération Sud-Sud. Tout aussi important est le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le soutien et la promotion de la coopération Sud-Sud.

C'est dans ce contexte que le Kenya a proposé d'accueillir la Conférence, pour apporter sa contribution à ce qu'il considère comme un noble objectif. Néanmoins, je voudrais indiquer que les négociations sur les modalités de la résolution ont été parfois difficiles. Par exemple, à certains moments, le Kenya a été tenté de revenir sur sa décision d'accueillir la Conférence. Cependant, grâce aux encouragements

et à la détermination de nombreuses délégations, nous avons décidé de maintenir le cap.

En cette période de défis mondiaux et nationaux, je suis confiant que l'adoption cet après-midi de la résolution 64/1 sur la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud offre à toutes les délégations une occasion mémorable de montrer au monde qu'aucune crise ou difficulté ne peut ébranler l'unité et les objectifs de l'Organisation des Nations Unies. C'est cet esprit qui devrait nous guider dorénavant.

Étant donné qu'il reste moins de deux mois avant l'ouverture de la Conférence fixée au début du mois de décembre, la délégation kényane prie tous les États Membres, le système des Nations Unies et toutes les parties prenantes à coopérer pleinement et à accorder leur appui aux derniers préparatifs pour assurer le succès de la conférence.

L'adoption de cette résolution donne un sentiment d'urgence à toutes les parties prenantes. Nous avons tous une responsabilité que nous devons assumer de manière efficace et efficiente. Monsieur le Président, puisqu'il s'agit d'une conférence organisée par l'Organisation des Nations Unies, la délégation kényane a pleinement confiance en vos qualités de chef

et en vos conseils. Le Gouvernement kényan est prêt à jouer son rôle. Par ailleurs, ma délégation invite toutes les délégations à s'engager pleinement et à faire preuve de coopération et de diligence dans les négociations relatives au document final et aux autres questions afin que la Conférence soit le reflet de nos efforts conjoints pour assurer le succès de la coopération Sud-Sud.

Pour terminer, je tiens à remercier toutes les délégations d'avoir accepté l'offre du Kenya d'accueillir la Conférence. Je profite de cette occasion pour souhaiter d'avance la bienvenue à Nairobi à tous les États Membres. Nous vous ferons parvenir bientôt les informations relatives à la logistique et à l'organisation de la Conférence.

**Le Président** (*parle en arabe*): Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Kenya et son gouvernement d'avoir aimablement proposé d'accueillir cette importante Conférence et de leur soutien constant. Je ne doute pas que la Conférence sera couronnée de succès.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 116 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 16 h 55.*